



FICHE ACTION 3

Organiser une formation au mode projet du PNRLAT et de ses partenaires

➤ Références à la CETD

Principes n° :

- **1** : Impliquer toute les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé.
- **2** : Élaborer et mettre en œuvre une politique de tourisme durable et un plan d'actions pour l'espace protégé.

➤ Références à la charte

Axe 2 : Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains

----- Objectif stratégique : Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines

----- Objectif opérationnel : Inscrire les acteurs touristiques dans une démarche de développement durable

----- Article 68 : Adhérer à la Charte Européenne du Tourisme Durable

Axe 3 : Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération

----- Objectif stratégique : Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale

----- Objectif opérationnel : Conforter le partenariat avec les EPCI à fiscalité propre

----- Article 89 : Impliquer les élus des EPCI dans la mise en œuvre de la Charte

----- Article 90 : Identifier les thématiques prioritaires de coopération

----- Objectif opérationnel : Construire de nouvelles relations avec leurs villes-portes et leur agglomération

----- Article 93 : développer de nouveaux projets de coopération avec les villes-portes

➤ Référence à l'axe stratégique

→ **Axe 1 : Le PNRLAT et l'action tourisme au service de dynamiques collectives. Élargissement et mise en réseau des acteurs. Ingénierie et sensibilisation.**

➤ CONTEXTE

Une des spécificités des actions tourisme du PNRLAT menées jusqu'à présent est de s'adjoindre un Comité de pilotage constitué pour chacune des actions. Ce Comité de pilotage associant élus, professionnels, associatifs, Ambassadeurs, habitants concernés est chargé du suivi de l'action aux étapes clés de sa mise en œuvre. Le principe étant que la mission Tourisme du Parc à l'initiative de l'action la conduise entièrement en interne de sa conception à son évaluation.

Ce processus destiné à assurer la lisibilité et une qualité rigoureuse des actions du PNRLAT connaît ses limites d'autant que par principe encore, les actions tourisme du Parc ont été engagées « en marge » de celles réalisées par les structures institutionnelles du tourisme afin d'éviter des doublons. Les moyens techniques et financiers de la mission Tourisme étant limités, ce processus peut conduire à un certain isolement et ne permet pas un développement de l'action par une mobilisation des compétences et des énergies présentes sur le territoire.

Dans le cadre de la candidature à la CETD, l'élaboration de la stratégie touristique a révélé la nécessité d'articuler l'action tourisme du PNRLAT plus étroitement avec les stratégies des Régions et des Départements. Cette articulation incite à faire évoluer les méthodes et la posture du PNRLAT dans l'action.

Né et développé dans le monde de l'industrie depuis une trentaine d'années, le « **mode projet** » investit progressivement les autres milieux professionnels et champs d'activités. Il s'agit d'une méthode collaborative basée sur une équipe projet dont chaque membre, choisi pour ses compétences techniques complémentaires et sa motivation dans le projet, a une mission et des objectifs précis par rapport à la réalisation du projet. **L'organisation est transversale, le chef de projet choisi par le maître d'ouvrage jouant un rôle de coordonnateur des divers intervenants.** Cette méthode permet de mobiliser temporairement les ressources nécessaires et de mutualiser les compétences sur un projet partagé.

Dans le domaine du tourisme, la Région Picardie a fait figure de pionnier avec l'adoption du mode projet qui a permis de réunir sur des projets précis, dans une même dynamique et un élan collectif, les structures tourisme intervenant à tous les niveaux.

Les outils très structurés de la méthode contractualisent à chaque étape une logique de résultat. Les responsabilités sont partagées, les rôles et procédures négociés, les évaluations collectives. L'équipe projet agit par délégation du (des) donneur(s) d'ordre. Cette transparence est source de motivation pour tous les acteurs de l'équipe projet : chacun se sent fortement impliqué dans la réalisation du projet ; chacun y a un rôle lisible et reconnu.

L'équipe projet ne se substitue pas au Comité de pilotage composé notamment des représentants du (des) donneur(s) d'ordre, (co)financeur(s) de l'action.

L'adoption du « mode projet » dans la définition et la réalisation des actions tourisme de la CETD reflète la volonté et l'objectif du PNRLAT de développer et mettre en œuvre les projets en coopération.

➔ OBJECTIFS

- **Intégrer l'action tourisme du PNRLAT dans les stratégies de ses partenaires.**
- **Fédérer les acteurs intéressés impliqués dans des actions communes.**
- **Rassembler et optimiser les compétences.**
- **Conforter les ressources humaines pour mener à bien le plan d'actions de la CETD.**
- **Améliorer la lisibilité de l'action du PNRLAT auprès de ses partenaires.**
- **Gagner en efficacité et en satisfaction des donneurs d'ordres.**

➔ DESCRIPTIF

Pour s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des actions en « mode projet », une **formation préalable s'avère indispensable** car un fonctionnement en mode projet ne s'improvise pas. Cet outil de planification et d'organisation définit avec rigueur les multiples tâches d'un projet et à quel membre de l'équipe en fonction de ses compétences chacune est déléguée. Il établit un plan projet prévisionnel des ressources, des coûts et délais, véritable tableau de bord de l'action, organise la

circulation de l'information. Il identifie les risques, justifie les coûts et le planning auprès du donneur d'ordre.

La formation préalable concerne prioritairement en interne au PNRLAT le(s) responsable(s) de services et de pôles (Communication et SIG) qui pourront être amenés à assurer le rôle de chefs de projet dans le plan d'actions de la CETD, puis l'ensemble de l'équipe.

Cette formation concerne également les techniciens partenaires du PNRLAT intéressés, partenaires essentiels à la mise en œuvre des actions de la CETD, les personnes ressources majeures pour la mise en œuvre de ces actions qui pourront être amenées à intégrer les équipes projet quel que soit leur rôle et responsabilités : chef de projet, responsable technique...

La mise en place de la formation au « mode projet » comprend les étapes suivantes :

1. **Identifier les candidats à la formation** en interne dans les services du PNRLAT, auprès des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions de la CETD comme donneurs d'ordres, parmi les acteurs et responsables motivés dotés de compétences techniques spécifiques.
2. **Choisir collectivement une formule de formation courte** : budget, financement, durée (entre 2 et 5 jours), lieu, dates.
3. **Sélectionner un organisme formateur** : plusieurs modules de formations sont proposés par différentes structures (centres universitaires, Conservatoire National des Arts et Métiers, prestataires spécialisés...).
4. **Réaliser la formation** dès le démarrage de la mise en œuvre des actions nouvelles.
5. **Diffuser l'information et la sensibilisation à la méthode** auprès de collaborateurs et intervenants qui seront amenés à intégrer une équipe projet.

➤ RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Mise en œuvre de projets partagés et d'actions menées collectivement.
- Efficacité accrue de l'action par le regroupement des compétences.
- Actions lisibles pour les collectivités donneurs d'ordres.
- Mutualisation des moyens et synergie des investissements dans l'action.
- Évaluation précise des actions et expérimentations du PNRLAT.

➤ MODALITES D'ÉVALUATION

- Nombre et profils des candidats à la formation.
- Appréciation des résultats de la formation : choix d'application de la méthode.
- Nombre d'actions engagées par le mode projet.
- Réussite des actions selon la méthode : implications des acteurs dans l'équipe projet, délais, résultats, reconnaissance par le(s) donneur(s) d'ordre.

➤ MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

➤ MAITRISE D'OEUVRE

Organisme(s) de formation

➤ PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseils régionaux Centre et Pays de la Loire

CRT Centre et Pays de la Loire (plan de formation)

ADT Touraine et Anjou Tourisme

Offices de Tourisme de Pôle

Chambres consulaires

➤ ÉCHEANCIER DE REALISATION

1^{er} semestre 2014 : identification des actions qui bénéficieront du mode projet, formation des donneurs d'ordres

➤ DÉPENSES

Formations (3 sessions)

10 000 €

Fonctionnement

➤ RÉFÉRENTS PNR

Élu : Philippe BEAUVILLAIN

Chargé(e) de mission : Virginie BELHANAFI